Version 1.1 Date de révision 10/01/2023 Date d'impression 04/25/2025

#### SECTION 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Nom de la matière : ZEP TILE & GROUT CLEANER

Numéro de la matière : 104654C

### Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Société : Zep Inc.

Adresse : 11627 - 178 Street

Edmonton, Alberta T5S 1N6

Canada

Téléphone : Services de conformité - 877-428-9937

| Numéros d | l'appel | d'urgence |
|-----------|---------|-----------|
|-----------|---------|-----------|

Pour toute information sur la : Services de conformité - 877-428-9937

fiche technique

Pour toute urgence médicale : Numéro gratuit 877-541-2016 - Tous les appels sont

enregistrés

Pour toute urgence liée au : CHEMTREC: 800-424-9300 - Tous les appels sont

transport enregistrés.

Utilisation recommandée du produit et restrictions d'utilisation

### **SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS**

#### Aperçu des urgences

| Aspect  | liquide      |
|---------|--------------|
| Couleur | violet-rouge |
| Odeur   | plaisante    |

#### Classification SGH

Corrosion cutanée : Catégorie 1 Lésions oculaires graves : Catégorie 1

Éléments d'étiquetage SGH

Pictogrammes de danger :

Corrosion

Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions

Version 1.1 Date de révision 10/01/2023 Date d'impression 04/25/2025

des yeux.

Conseils de prudence : **Prévention**:

P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation. P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la

bouche. NE PAS faire vomir.

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements

contaminés. Rincer la peau à l'eau.

P304 + P340 + P310 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un

CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un

médecin.

P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Elimination:

P501 Éliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination

conformément à la réglementation locale.

### SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Mélange

### Composants dangereux

| Nom Chimique                               | NoCAS      | Concentration [%] |
|--|------------|-------------------|
| éthylenediaminetétraacétate de tétrasodium | 64-02-8    | >= 5 - < 10       |
| 2-butoxyéthanol                            | 111-76-2   | >= 1 - < 5        |
| xylènesulfonate de sodium                  | 1300-72-7  | >= 1 - < 5        |
| dodécylbenzènesulfonate de potassium       | 27177-77-1 | >= 1 - < 5        |
| acides gras de tallol, sels de potassium   | 61790-44-1 | >= 1 - < 5        |
| métasilicate de disodium                   | 6834-92-0  | >= 1 - < 5        |

#### **SECTION 4. PREMIERS SECOURS**

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.

Consulter un médecin.

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin

traitant.

Ne pas laisser la victime sans surveillance.

En cas d'inhalation : En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et

appeler un médecin.

Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

Version 1.1 Date de révision 10/01/2023 Date d'impression 04/25/2025

En cas de contact avec la

peau

: Un traitement médical immédiat est nécessaire car les effets

corrosifs cutanés non traités donnent des blessures qui

guérissent lentement et difficilement.

En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au

moins 15 minutes.

En cas de contact avec les

yeux

Même de petites éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des lésions irréversibles des tissus et une cécité. En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste. Continuer à rincer les yeux durant le transport à l'hôpital.

Enlever les lentilles de contact.

Protéger l'oeil intact.

Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin

spécialiste.

Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au

moins 15 minutes.

En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.

Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.

Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

NE PAS faire vomir sauf sur instructions d'un médecin ou d'un

centre anti-poison.

Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

Principaux symptômes et

effets, aigus et différés

: Les effets sont immédiats et retardés.

Les symptômes peuvent inclure boursouflure, irritation,

brûlures et douleur.

Les effets dépendent de l'exposition (dose, concentration,

durée de contact).

Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des

yeux.

Voir tous les dangers potentiels en section 2 de la FDS.

Avis aux médecins

: Traiter les symptômes. Les symptômes peuvent être

retardés.

# SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction

appropriés

: Pulvériser de l'eau ou utiliser de la mousse résistant à l'alcool,

de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.

Moyens d'extinction

inappropriés

: Jet d'eau à grand débit

Dangers spécifiques pendant

la lutte contre l'incendie

: Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les

égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion

dangereux

: Dioxyde de carbone (CO2)

Monoxyde de carbone Oxydes d'azote (NOx)

Version 1.1 Date de révision 10/01/2023 Date d'impression 04/25/2025

Fumée

Oxydes de soufre

Composés du phosphore

Méthodes spécifiques

d'extinction

: Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions

locales et à l'environnement proche.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la

rejeter dans les canalisations.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en

vigueur.

Équipements de protection particuliers des pompiers

: Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la

lutte contre l'incendie, si nécessaire.

#### SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

: Utiliser un équipement de protection individuelle.

Assurer une ventilation adéquate. Enlever toute source d'ignition.

Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.

Précautions pour la protection de l'environnement

: Éviter que le produit arrive dans les égouts.

Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est

possible en toute sécurité.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions

locales.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

: Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour

l'élimination.

## **SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE**

Conseils pour une manipulation sans danger

: Ne pas inhaler les vapeurs/poussières. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Équipement de protection individuel, voir section 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Pour éviter les renversements pendant la manipulation

maintenir le flacon dans une cuvette métallique.

Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations

locales et nationales.

Conditions de stockage

sures

: Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.

Respecter les mises-en-garde de l'étiquette.

Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker

verticalement afin d'éviter tout écoulement.

Matières à éviter : Ne pas entreposer près des acides.

Version 1.1 Date de révision 10/01/2023 Date d'impression 04/25/2025

# SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

#### Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

|                 |          | -                                  |   |           |
|-----------------|----------|------------------------------------|---|-----------|
| Composants      | NoCAS    | Type de valeur (Type d'exposition) | Paramètres de contrôle / Concentration admissible | Base      |
| 2-butoxyéthanol | 111-76-2 | TWA                                | 20 ppm<br>97 mg/m3                                | CA AB OEL |
|                 |          | TWA                                | 20 ppm  | CA BC OEL |
|                 |          | VEMP                               | 20 ppm<br>97 mg/m3                                | CA QC OEL |
|                 |          | TWA                                | 20 ppm  | ACGIH     |

## Valeurs limites biologiques d'exposition au poste de travail

| Composants      | NoCAS    | Paramètres  | Échantillo | Heure      | Concentrati | Base  |
|-----------------|----------|-------------|------------|------------|-------------|-------|
|                 |          | de contrôle | n          | d'échanti  | on          |       |
|                 |          |             | biologique | llonnage   | admissible  |       |
| 2-BUTOXYETHANOL | 111-76-2 | Acide       | Urine      | À fin du   | 200 mg/g    | ACGIH |
|                 |          | butoxyacéti |            | travail    | créatinine  | BEI   |
|                 |          | que (BAA)   |            | (dès que   |             |       |
|                 |          |             |            | possible   |             |       |
|                 |          |             |            | après      |             |       |
|                 |          |             |            | que        |             |       |
|                 |          |             |            | l'expositi |             |       |
|                 |          |             |            | on ait     |             |       |
|                 |          |             |            | cessé)     |             |       |

Mesures d'ordre technique : ventilation efficace dans toutles les zones de traitement

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil

respiratoire approprié.

Protection des mains

Matériel : Gants de protection

Remarques : Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des

gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de

travail spécifique.

Protection des yeux : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure

Lunettes de sécurité à protection intégrale

Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas

de problèmes lors de la mise en oeuvre.

Protection de la peau et du

corps

: Vêtements étanches

Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste

de travail.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

Ne pas fumer pendant l'utilisation.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la

journée de travail.

Version 1.1 Date de révision 10/01/2023 Date d'impression 04/25/2025

### SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect : liquide

Couleur : violet-rouge
Odeur : plaisante

Seuil olfactif : Donnée non disponible

pH : 12.5 - 13.5

Point de fusion/point de

congélation

: Donnée non disponible

Point d'ébullition : 104.44 °C Point d'éclair : > 93.3 °C

Méthode: coupelle fermée

Taux d'évaporation : 1

Limite d'explosivité,

supérieure

: Donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure : Donnée non disponible
Pression de vapeur : Donnée non disponible
Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Densité : 1.092 g/cm3

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : soluble

Solubilité dans d'autres

solvants

: Non applicable

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: Donnée non disponible

Température d'auto-

inflammabilité

: Donnée non disponible

Décomposition thermique : Donnée non disponible

Viscosité

Viscosité, cinématique : 25.1 mm2/s (20 °C)

## **SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

Réactivité : Stable

Version 1.1 Date de révision 10/01/2023 Date d'impression 04/25/2025

Stabilité chimique : Stable dans des conditions normales.

Possibilité de réactions

dangereuses

: Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les prescriptions.

Conditions à éviter : Températures extrêmes et lumière du soleil directe.

Matières incompatibles : Acides

Produits de décomposition

dangereux

: Oxydes de carbone Oxydes d'azote (NOx)

Oxydes de soufre

#### **SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

## Effets potentiels sur la santé

Condition médicale aggravée : Aucun(e) à notre connaissance.

Symptômes d'une surexposition

: Les effets sont immédiats et retardés.

Les symptômes peuvent inclure boursouflure, irritation,

brûlures et douleur.

Les effets dépendent de l'exposition (dose, concentration,

durée de contact).

Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des

yeux.

Voir tous les dangers potentiels en section 2 de la FDS. Traiter les symptômes. Les symptômes peuvent être

retardés.

Cancérogénicité:

IARC Aucun composant de ce produit présent à des concentrations

plus grandes que ou égales à 0,1% n'a été identifié comme cancérigène probable, possible ou reconnu pour l'homme par

IARC.

### Toxicité aiguë

#### **Produit:**

Toxicité aiguë par voie

orale

: Estimation de la toxicité aiguë : 3,540 mg/kg

Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par

inhalation

: Estimation de la toxicité aiguë : > 40 mg/l

Durée d'exposition: 4 h Atmosphère de test: vapeur Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie

cutanée

: Estimation de la toxicité aiguë : > 5,000 mg/kg

Méthode: Méthode de calcul

#### **Composants:**

## 2-butoxyéthanol:

Version 1.1 Date de révision 10/01/2023 Date d'impression 04/25/2025

Toxicité aiguë par voie

: DL50 oral Rat: 880 mg/kg

orale

Toxicité aiguë par voie

cutanée

: DL50 dermal Lapin: 1,060 mg/kg

métasilicate de disodium:

Toxicité aiguë par voie : DL50 Rat: 1,153 mg/kg

orale

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

#### **Produit:**

Remarques: Extrêmement corrosif et destructif pour les tissus.

## Lésions oculaires graves/irritation oculaire

## **Produit:**

Remarques: Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.

## Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Donnée non disponible

# Mutagénicité sur les cellules germinales

Donnée non disponible

### Cancérogénicité

Donnée non disponible

### Toxicité pour la reproduction

Donnée non disponible

## Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Donnée non disponible

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

## **Composants:**

## éthylenediaminetétraacétate de tétrasodium:

Voies d'exposition: Inhalation

Evaluation: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions

répétées ou d'une exposition prolongée.

#### Toxicité par aspiration

Donnée non disponible

#### Information supplémentaire

#### **Produit:**

Remarques: Donnée non disponible

Version 1.1 Date de révision 10/01/2023 Date d'impression 04/25/2025

# **SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

Écotoxicité

Donnée non disponible

Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

Potentiel de bioaccumulation

**Produit:** 

octanol/eau

Coefficient de partage: n- : Remarques: Donnée non disponible

Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

Autres effets néfastes

Donnée non disponible

**Produit:** 

Information écologique

supplémentaire

: Donnée non disponible

## SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

## Méthodes d'élimination

Déchets de résidus : Ne pas jeter les déchets à l'égout.

> Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des

emballages déjà utilisés.

Eliminer le produit conformément à la réglementation locale

en vigueur.

Emballages contaminés : Vider les restes.

Eliminer comme produit non utilisé. Ne pas réutiliser des récipients vides.

#### **SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

Transportation Regulation (TDG) / Règlement Pour Le Transport (TMD): (Canada): PAS RÉGLEMENTÉES COMME MARCHANDISES DANGEREUSES OU MATIÈRES **DANGEREUSES** 

Transportation Regulation / Règlement Pour Le Transport: IMDG (Vessel): PAS RÉGLEMENTÉES COMME MARCHANDISES DANGEREUSES OU MATIÈRES **DANGEREUSES** 

Version 1.1

Date de révision 10/01/2023

Date d'impression 04/25/2025

Transportation Regulation / Règlement Pour Le Transport: IATA (Cargo Air): PAS RÉGLEMENTÉES COMME MARCHANDISES DANGEREUSES OU MATIÈRES DANGEREUSES

Transportation Regulation / Règlement Pour Le Transport: IATA (Passenger Air): PAS RÉGLEMENTÉES COMME MARCHANDISES DANGEREUSES OU MATIÈRES DANGEREUSES

Transportation Regulation / Règlement Pour Le Transport: 49 CFR (USA): PAS RÉGLEMENTÉES COMME MARCHANDISES DANGEREUSES OU MATIÈRES DANGEREUSES

Ce produit, tel que livré au consommateur, est conforme aux exigences d'emballage pour l'expédition par transport routier en vertu de la réglementation canadienne sur le Transport des marchandises dangereuses. Les autres classifications relatives au transport indiquées ci-dessus le sont uniquement à titre de référence et ne garantissent pas que l'emballage convient à l'expédition du produit en vertu de ces autres réglementations du transport.

## SECTION 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

Ce produit a été classifié conformément aux critères de risque du RPD et la FS contient tous les renseignements qu'exige le RPD

## Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TSCA Dans l'inventaire TSCA

LIS Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS

Pour de plus amples renseignements sur le type de notification exigé pour d'autres régions, veuillez communiquer avec le groupe réglementaire du fabricant.

# Légende applicable aux acronymes d'inventaire et aux zones de validité :

TSCA (USA), LIS (Canada), LES (Canada)

#### **SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS**

WHMIS - GHS information sur l'étiquette:

Version 1.1 Date de révision 10/01/2023 Date d'impression 04/25/2025

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement Mentions de danger Conseils de prudence COHOSIOI

Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

**Prévention:** Se laver la peau soigneusement après manipulation. Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage

Intervention: EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau. EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Elimination: Éliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale.

| Version:           | 1.1        |
|--------------------|------------|
| Date de révision:  | 10/01/2023 |
| Date d'impression: | 04/25/2025 |

Nous croyons que les présentes affirmations, informations techniques et recommandations sont fiables, mais elles sont fournies sans garantie d'aucune sorte. Les informations de ce document s'appliquent à ce composant spécifique tel que fourni. Elles peuvent ne pas être valides pour ce matériel si celui-ci est utilisé en combinaison avec n'importe quel autre composant. Il incombe à l'utilisateur de mener ses propres recherches pour déterminer la pertinence et l'applicabilité des informations fournies dans le cadre de ses besoins particuliers. La présente fiche technique a été élaborée par l'organisme des services de conformité désigné pour ce fabricant, fournisseur ou distributeur.